

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Auditorium de l'école de musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Choix du mode de gestion du service public de distribution de carburants du Vernet-Chaméane et autorisation à lancer la procédure relative à la gestion de l'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2023

Annexe : rapport sur le principe du recours à la délégation du service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-Chaméane et avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 4 février 2022

Date de convocation : 11 février 2022

Date d'affichage du compte-rendu : 23 février 2022

Secrétaire de séance : SERRA Pierre

Rapporteur : THERME Jacques

Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 94

- Titulaires : 92

- Suppléants : 2

Absents ayant donné pouvoir : 21

Absents excusés : 6

Votants : 115

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (94)

ADMIRAT Nadine
AIGOUY Thierry

ALIZERT Nicolas
PELISSIER Didier (S)
ARCHIMBAUD Guy
ARNAULT Lionel

BARRAUD Bertrand
BARTHOMEUF Serge
BASTIEN Gérard
BERNARD Jean-Paul

BESSEYRE Fabien
BESSON Jean-Louis
BCEUF Nicole
BOISTARD Philippe
BOURG François

BRUN Pascale
BRUNEL Séverine

CHABRILLAT Frédéric

CHASSANG Jean-Pierre
COLLET Jean-Pierre
CORRE Jean-Marie

COSTE Yves
COSTON David
COSTON Marie
COUDUN Valérie
CREGUT François

MALLET Philippe (S)
DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean

DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence
DUBOST Philippe
DUTHEIL Nathalie
FANJUL José
FERRARIS Nathalie
FERREIRA Fernando
FOUCAULT Marie-Françoise

GARNAVAULT Philippe
GAUDRIault Damien
GILBERT Odile

GONTHIER Emmanuel
GOYON Guy
GREGOIRE Nathalie
GUILLAUME Julien
HERBST Nadine
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

KINDT Patrick
LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François
LAVILLE Philippe

LEGENRE Denis
LENEGRE Jean-Louis
LEROY Véronique
LIGNIERE Frédéric
LIVET Bertrand

MALORON Annie
MARIANY Marie-Line
MARTINS Sandra
MASSARDIER Marie-Laure
MEALLET Roger-Jean
MERLEN Bernard
METEIGNIER Stéphane

MONTMORY Dominique
NICOLLET Michel

PAGESSE Pierre
PELISSIER Patrick

PEREIRA-MAURIAT Christine
PETEILH Sandra
PILLON Stéphane

PRADIER Laurent
PRUNIER Jean-Pierre
PUECH David
RAVEL Pierre
RKINA Mohammed

ROUX Bernard
RYCKEBOER Christian
SABATIER Gilles

SAUVANT Jean-Pierre

SCHUMACHER Emilie
SERRA Pierre
SUIDUREAU Carine
SUTY Lionel
TEZENAS Olivier

THERME Jacques
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent
TREHIN Anne-Marie
TRILLEAUD Eric
VALLON Sébastien
VARISCHETTI Martine
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (2) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; DABERT Jean-Claude (MALLET Philippe) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (21) ALBARET Christophe à NICOLLET Michel ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BARDY André à COSTON David ; BERTHELOT Pascal à VEZON Christophe ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; CHABAUD Christelle à COUDUN Valérie ; CHALLET Vincent à GUILLAUME Julien ; CORREIA Emmanuel à ZANIN Nathalie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à COSTON Marie ; GOMEZ Jean-Marc à BRUN Pascale ; JAFFEUX Ophélie à LIVET Bertrand ; LE MARREC Laurys à FERREIRA Fernando ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à ARNAULT Lionel ; PELLEGRINELLI Christophe à BARRAUD Bertrand ; POJOLAT Marie à PUECH David ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine ; SAUX Marie-Pierre à RAVEL Pierre ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ; WALTER Christian à MONTMORY Dominique ;

ABSENTS EXCUSES : (6) CHANIMBAUD Lionel ; CROZE Yves-Serge ; FRADIN Guy ; JEANMOUGIN Isabelle ; ROCHETTE Christophe ; THALAUD François ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'Agglo Pays d'Issoire est dotée de 3 stations-services sur son territoire sur les communes d'Anzat-le-Luguet, Ardes-sur-Couze et le Vernet-Chaméane.

Par délibération n° 2018-04-05 en date du 20 septembre 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a approuvé le principe de l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-la-Varenne dans le cadre d'une délégation de service public et par délibération n° 2019-02-04 en date du 11 avril 2019, l'Agglo Pays d'Issoire a approuvé le choix de la société Méca@box, domiciliée à l'Enclos, 63580 Vernet-La-Varenne, SIRET 511 223 778 00016, pour assurer, en tant que délégataire, la gestion du service public de distribution de carburants du Vernet-Chaméane.

Cette convention de délégation de service public a été conclue pour une durée de 3 ans et demi pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2022 moyennant une redevance d'affermage de 4 000,00 € HT par an.

La convention de délégation de service public arrivant à expiration le 31 décembre 2022, il importe donc dès à présent de se prononcer sur le choix du mode de gestion de ce service au-delà de cette date.

A ce titre, l'Agglo Pays d'Issoire a conclu un marché public pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-Chaméane avec la société A PROPOS pour un bilan de fin de contrat et la comparaison des modes de gestion.

Dans cette optique, et conformément au code général des collectivités territoriales, les collectivités ont, pour l'exploitation de leurs services publics à caractère industriel et commercial, deux options sont possibles :

- > La gestion directe, en régie,
- > La gestion déléguée, comme pratiquée aujourd'hui.

Conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales « les assemblées délibérantes [...] se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux [...] et statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire. »

A cette fin, le rapport de bilan de fin de contrat et la comparaison des modes de gestion réalisé par le cabinet A PROPOS est joint en annexe.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Agglo Pays d'Issoire réunie le 4 février 2022 a émis un avis favorable au recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-Chaméane.

A ce titre, il est demandé aux membres du conseil communautaire de délibérer sur le principe même du recours à la délégation de service public au vu du rapport sur le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants de Vernet-Chaméane (joint en annexe), qui décrit la situation actuelle du service (I), rappelle les enjeux du choix du mode de gestion (II) et présente les caractéristiques principales du futur contrat de délégation (III).

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'opter pour la gestion déléguée pour les motifs présentés dans le rapport précité.

D'un point de vue pratique, et compte tenu de la durée nécessaire à la passation d'un nouveau contrat de délégation de service public, il est nécessaire de préparer dès à présent une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la désignation du futur délégataire.

ENTENDU le rapport de présentation ;

*

CADRE REGLEMENTAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;

VU la délibération n° 2018-04-06 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 20 septembre 2018 relative au recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-la-Varenne ;

VU la délibération n° 2019-02-04 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 11 avril 2019 portant sur l'attribution de la délégation du service public de distribution de carburants du Vernet-Chaméane à l'entreprise Méc@box ;

VU la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

VU le contrat de délégation de service public de distribution de carburants du Vernet-Chaméane signé le 1^{er} mars 2019 ;

VU rapport sur le principe du recours à la délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants de Vernet-Chaméane, ci-annexé ;

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 4 février 2022, ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que la convention de délégation de service public pour l'exploitation du service de distribution de carburants de Vernet-Chaméane arrive à expiration le 31 décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que, conformément au code général des collectivités territoriales, les collectivités ont, pour l'exploitation de leurs services publics à caractère industriel et commercial, le choix entre la gestion directe et la gestion déléguée ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales, la décision de recourir à la gestion déléguée fait l'objet d'une décision expresse au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte particulier du service de distribution de carburants de Vernet-Chaméane, ainsi que cela est argumenté dans le rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, la gestion en délégation apparaît comme le mode gestion le mieux adapté ;

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 115

- Pour : 115
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver le principe d'une gestion déléguée pour l'exploitation du service de distribution de carburants du Vernet-Chaméane dans le cadre d'un contrat de concession d'une durée de 5 ans ;**
- **D'approuver les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont décrites dans le rapport ci-annexé ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre la procédure de délégation de service public et réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de la procédure de mise en concurrence ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser Monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

Bertrand BARRAU



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/02/2022

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/02/2022